

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2015

SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN DE SÉCURITÉ - (N° 3290)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« laquelle »,

Le mot :

« lequel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.